

Camp Joffre – Atelier de comptages -10 Avril 2022

Rendez-vous au portillon piéton de la partie sud-est de l'espace protégé, site compensatoire du Camp Joffre qui s'étend sur les communes de Rivesaltes et de Salses-le-château (66).

Dans le cadre des mesures compensatoires mises en œuvre en liaison au projet de création du Musée Mémorial du Camp Joffre, un plan de gestion a été élaboré par le CEN-LR et le GOR (Groupe ornithologique du Roussillon) et CDC Biodiversité. Une zone de 134 ha dont les propriétaires sont la région Languedoc-Roussillon et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, est à présent mise en protection (clôture) depuis Janvier 2016. Ce milieu naturel remarquable de pelouses d'allure steppique abrite de nombreuses espèces protégées telles que pour les reptiles : lézard ocellé (*Timon lepidus*), seps strié (*Chalcides striatus*), psammodrome d'Edwards (*Psammodromus edwardsianus*) et pour les oiseaux : traquet oreillard (*Oenanthe hispanica*), oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), cochevis de Thékla (*Galerida theklae*), fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*), rolhier d'Europe (*Coracias garrulus*), ou encore comme le pipit rousseline (*Anthus campestris*) espèce en déclin, menacé par la destruction de son habitat (fermeture des milieux). Les espèces végétales patrimoniales référencées y sont également nombreuses : buplèvre glauque (*Bupleurum semicompositum*), glaeuil douteux (*Gladiolus dubius*), pavot cornu (*Glaucium corniculatum* subsp. *corniculatum*), fer-à-cheval cilié (*Hippocrepis ciliata*), scorzonère à feuilles crispées (*Scorzonera crispatula*), crapaudine des grèves (*Sideritis endresii* subsp. *littoralis*), stipe chevelue (*Stipa capillata*). Une quinzaine d'espèces d'orchidées des genres *Ophrys*, dont l'*Ophrys* miroir (*Ophrys speculum*) espèce protégée au niveau national, *Anacamptis*, *Himantoglossum*, *Serapias* et *Orchis* sont cartographiées et suivies par SFO Pyrénées Est dans ce milieu typique de steppe à brachypode rameux (*Brachypodium retusum*), *Aphyllanthes* de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*) et de garrigue à thym (*Thymus vulgaris*).

Plusieurs parcelles sont suivies depuis 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2022 (2020 et 2021 années correspondantes aux années « COVID » un peu « compliquées » !).

Les comptages ont été réalisés pour la plupart par les étudiants de Licence 2 - Biologie Ecologie de l'Université de Perpignan Via Domitia, mais aussi par des adhérents de SFO-Pyrénées Est comme ce dimanche 10 avril 2022 ou onze d'entre eux se sont prêtés à l'exercice.

Les comptages se feront façon « Orchisauvage », la base de données de la Fédération Française d'Orchidophilie (FFO). Un carnet de terrain et un stylo sont fournis à chacune, chacun. Sont notées dans la colonne la plus à gauche les espèces identifiées en chemin vers la première parcelle à compter, et en haut les différents états de végétation et de floraison. Nous verrons 4 espèces différentes du genre *Ophrys* : *Ophrys lutea*, *Ophrys scolopax*, *Ophrys exaltata* subsp. *marzuola*, *Ophrys fusca* susp. *forestieri* (syn *lupercalis*). Ensuite chaque pied est compté et pour chacun son état végétatif est noté en abscisse : rosette, en bouton, en début de floraison, en pleine floraison, en fin de floraison, fâné, en fruit.

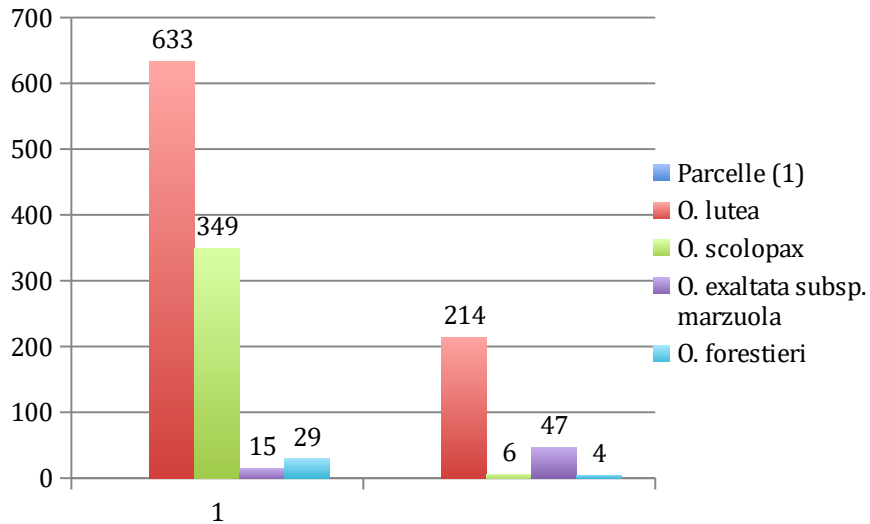
Les quatre angles d'une première parcelle sont repérés par positionnement GPS. Les « noteurs » déployés en tirailleurs sur l'un des côtés vont se déplacer parallèlement les uns aux autres, vers le côté opposé de la parcelle. Toute la surface étant parcourue, les observations étant notées, chacun est interrogé espèce après espèce, état après état par R.B. qui constitue ainsi un tableur synthétique. Cette première parcelle cartée en 2018 n'a jamais été débroussaillée par le gestionnaire. Une deuxième parcelle qui a été débroussaillée à l'automne 2016, sera également prospectée. Elle a fait l'objet de comptages en 2018, 2019, par les étudiants et donc en 2022 par les adhérents selon la même méthode.

Résultats 2022

Dans ce compte-rendu voici les totaux par espèces pour chaque parcelle :

Parcelle (1) *O. lutea* 633 ; *O. scolopax* 349 ; *O. exaltata* subsp. *marzuola* 15 ; *O. forestieri* 29

Parcelle (2) *O. lutea* 214 ; *O. scolopax* 6 ; *O. exaltata* subsp. *marzuola* 47 ; *O. forestieri* 4



La parcelle (1) a une superficie de 8102,5 m² et 1026 orchidées au total ; la parcelle (2) plus petite mesure 1455 m², et en renfermait 271. C'est-à-dire un nombre d'individus s'élevant à 13/100 m² pour la (1) et 19/100 m² pour la (2), avec *O. lutea* et *O. scolopax* dominants pour la parcelle (1), tandis que *O. lutea* et *O. exaltata* subsp. *marzuola* le sont pour la parcelle (2).

Il reste encore à comparer les différentes années de comptages entre elles.

Outre les espèces précédemment citées, nous avons aussi rencontrés *Orchis purpurea* en fleur, des rosettes d'*Anacamptis pyramidalis*, *Ophrys marmorata* subsp. *marmorata* (syn *bilunulata*) en pleine floraison, *Ophrys speculum* (certains en rosette, d'autres au stade bouton, et un pied en pleine floraison). Et pour ravir les photographes 3 hybrides : *Ophrys scolopax* * *Ophrys lutea*, *Ophrys exaltata* subsp. *marzuola* * *Ophrys lutea*, *Ophrys forestieri* * *Ophrys lutea* ; Pour clore le festival, des pieds d'*Ophrys scolopax* hypochromes et un lusus d'*Ophrys lutea* sans labelle.

Merci à toutes et à tous les présents pour l'animation de cette sortie mêlant l'agréable à « l'utile ».